

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

VALACHIE.

Bucharest, 13 septembre. — On mande de Krajova que la ville de Rachova est de nouveau occupée par les Russes, et qu'une forte division s'est avancée sur Sophia. Le Kaimacan a reçu du général Kisseleff l'ordre de faire préparer dans les différents lieux d'étape des vivres et des fourrages pour 20,000 hommes et 5,000 chevaux. Les troupes arrivent de tous côtés, et nous avons vu passer un grand nombre de Russes qui rejoignent le général Geismar, commandant l'avant-garde de ce corps. Ce mouvement a, dit-on, produit l'effet d'arrêter le mouvement des Albanais.

SAXE.

Dresde, 1^{er} octobre. — Le voyage du grand duc Constantin dans un moment où la Russie était engagée dans une guerre assez chanceuse avait donné lieu à beaucoup de conjectures. On avait attribué cette mesure à des motifs politiques et surtout à un sentiment de rivalité qui a fort peu de fondement. Il paraît au contraire que le bien-être du peuple polonais a été la principale cause de l'éloignement de ce prince. Des réclamations venant de toutes parts étaient parvenues à l'empereur Nicolas. On imputait à l'administration de son frère plusieurs actes de tyrannie. On lui reprochait d'entretenir partout des espions et des délateurs, et de voir dans les démarches les plus simples des projets de persécution; enfin on représentait le système adopté avec irréflexion et suivi avec persévérance comme le moyen le plus efficace de rendre insupportable le joug de la Russie. L'empereur ne pouvait ajouter foi à ces plaintes, S. M. les croyait dictées par l'exagération et l'esprit de parti. Mais une circonstance fortuite vint bientôt le tirer en erreur.

Quelques jours après les solennités du sacre, l'empereur étant à Varsovie, se promenait avec son auguste épouse dans le jardin de Saxe. Le peuple ayant aperçu, arriva en foule sur le passage de leurs majestés, et donnant un libre cours à son enthousiasme, il répéta plusieurs fois les cris de *Vive l'empereur!* Tandis qu'il se livrait ainsi au plaisir de manifester ses sentiments pour son souverain, une voix partie d'un des groupes fit entendre ces mots: Le grand-duc arrive! Aussitôt la foule saisie d'une terreur panique, se dispersa, et en virent absolument seuls.

Cet effet magique paraît avoir été pour l'empereur Nicolas une leçon plus instructive que toutes les réclamations qui lui avaient été adressées, et c'est en rentrant de sa promenade qu'il se décida à faire voyager son frère dans l'Allemagne et les Pays-Bas, dans la double vue sans doute de le mettre à même de prendre des notions plus justes sur le gouvernement, et de laisser un peu respirer les Polonais.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 octobre. — Prix des fonds. — Méd.; cons., 89 3/8; cons. à terme, 89 1/2; actions de la banque.....

Le capitaine A'Court est arrivé ce matin au bureau des affaires étrangères, avec des dépêches de lord Heytesbury, datées de Pétersbourg le 23 septembre. A cette époque on n'y savait encore rien de la conclusion de la paix à Andrinople, le 14, et comme il faut 14 jours pour aller d'Andrinople à Pétersbourg, cette nouvelle n'a pas pu parvenir à la dernière ville avant le 28 septembre.

Le *Morning-Journal* accuse avec amertume le cabinet d'Angleterre d'avoir amené la Turquie dans

l'état de crise déplorable où elle se trouve. C'est la politique du gouvernement anglais, dit textuellement ce journal, qui a causé tous les désastres de la Porte. C'est l'Angleterre qui a commencé sa ruine en signant le traité du 6 juillet, qui l'a continuée en écrasant sa flotte à Navarin, et qui l'a enfin consummée en retirant son ambassadeur sans motif, pour le renvoyer ensuite recevoir le général Diebitsch à la tête de son armée victorieuse! Ainsi, si, selon l'expression de M. Eynard, l'empire ottoman penche à son déclin et menace ruine, c'est parce que le sultan a écouté l'Angleterre! L'Angleterre déchue de sa splendeur première, et qui au lieu de faire gronder la foudre se débat dans les convulsions de ses misères intestines. Qu'elle pleure donc désormais une puissance alliée et une amie sincère! la Russie, maîtresse de l'empire ottoman, ne s'en départira que lorsqu'une guerre universelle embrasera l'Europe, et ébranlera tous les trônes.

FRANCE.

Paris, le 10 octobre. — On annonce que décidément les droits réunis seront abolis. L'impôt actuel sera, assure-t-on, remplacé par un droit d'inventaire; c'est à-peu près comme si les droits réunis restaient. C'est comme quand le mot de recrutement remplaça celui de conscription. Mais on assure qu'il résultera du nouveau système d'impôt indirect la suppression de près de moitié des employés de cette région, c'est-à-dire un peu moins de 10,000 hommes.

— On suppose au ministère la présentation de deux projets de loi, l'un tendant à modifier la loi des élections, l'autre la législation actuelle de la presse.

— On écrit de Pétersbourg que depuis quelque temps l'ambassadeur de France, M. de Mortemart, semble ne prendre aucune part au mouvement des affaires diplomatiques. (*Message.*)

— On annonce la publication du tableau des produits des contributions dans le trimestre qui vient de s'écouler. On assure que l'augmentation est de 7 millions. (*Gazette de France.*)

— Lundi dernier, vers six heures du soir, une tentative d'assassinat a été commise sur la personne de M. le curé de Chambray (Eure), près du bois de Broglie. Cet ecclésiastique a reçu dans le dos un coup de pistolet chargé de deux balles: l'assassin n'est pas encore connu, mais les indications données par M. le curé, mettront, il faut l'espérer, la justice sur ses traces.

— La *Tribune des Départemens* a cessé de paraître. A compter d'hier le *Journal du Commerce* est chargé de remplir les engagements de la *Tribune* envers ses abonnés.

— On lit dans le *Journal du Havre* du 7:

« Le rapport du capitaine du navire américain *Bolivar*, arrivé de la Nouvelle-Orléans, annonce la défection du corps de cavalerie mexicain qu'on disait avoir rejoint les troupes espagnoles à leur débarquement à Tampico.

« Le 22 août, le *Bolivar* rencontra à la Balise la goëlette américaine *Month*, qui venait d'arriver directement de Tampico après une courte traversée, et qui s'était trouvée mouillée sur la rade de ce dernier port au moment du débarquement des troupes espagnoles. La descente s'était effectuée sans que les compagnies que transportaient ces embarcations eussent éprouvé la moindre résistance de la part des soldats mexicains, accourus cependant sur les hauteurs qui dominent le rivage. A l'approche des Espagnols; les canons qui garnissaient les remparts de la ville ont été encloués par les

artilleurs qui devaient les servir, et tous les militaires se sont renfermés dans leurs casernes, non pour s'y défendre, mais bien pour ne pas contribuer à repousser l'ennemi. Cependant une assez vive fusillade engagée entre quelques habitans et les Espagnols s'est fait entendre; mais, quelques heures après le pavillon de l'Espagne a flotté sur les principaux édifices, et tout est rentré dans l'ordre. »

« On attribue la conduite des troupes mexicaines au mécontentement qu'elles avaient manifesté depuis long-temps de ne pas être payées exactement. Mais cette défection était loin d'avoir porté le découragement dans la population, et les citoyens menaçaient les Espagnols de l'arrivée prochaine de l'armée de Santa-Anna et de celle de Guerrero.

« C'est par le fer que nous les détruirons, s'écrièrent les Mexicains en parlant de leur ennemi, si la maladie ne nous en fait pas justice avant un mois. »

— Le duc de Clarence, l'héritier de la couronne d'Angleterre est, en ce moment à Dieppe. Une lettre de cette ville du 7 octobre, en trace le portrait suivant:

Le duc de Clarence se promène très-souvent seul par la ville. Il ne paraît se soucier d'aucun cérémonial. C'est un vieillard, mais non pas tout-à-fait de cet âge qui chasse l'humeur vive et fait fléchir les genoux. Sa taille est élevée, sa constitution paraît robuste. S'il est un peu vouté, s'il appuie sur une canne, cette position semble chez le prince appartenir à l'habitude de prêter attentivement l'oreille aux discours que lui adressent les personnes qui l'approchent. Ses traits ont une grande ressemblance avec ceux de Georges III. Il y a de la dignité, un caractère d'élevation dans la pose de sa tête. Il a le front haut, les cheveux courts et poudrés. Sa mise est très-simple, un pantalon bleu, un habit de même couleur qu'il boutonne très-haut, de manière à laisser à peine entrevoir une décoration qu'on remarque cependant au-dessous de la cravate, par sa couleur rouge et un anneau en or. Il parle très-bien français, et il lui arrive souvent de lier conversation avec de vieux invalides de la marine qui se tiennent habituellement au bout de la jetée, afin de ne pas perdre de vue cette mer qui leur rappelle leurs anciennes campagnes.

— Un professeur de Soleure, en Suisse, M. Hongi, accompagné de quelques guides, a découvert un passage par le Tschingel, qui mène en un seul jour de Lauterbraun à la vallée principale du Valais, trajet qui demandait auparavant quatre jours.

— Lord Cochrane est arrivé au Havre sur un des paquebots de Southampton.

— M. Brunel est en ce moment au Havre. Tout le monde sait que l'auteur et l'exécuteur du tunnel de la Tamise, est né près de Rouen.

— Mme. la comtesse de Montholon a obtenu hier matin levée de la saisie de livres trouvés dans l'hôtel du général, et qu'elle a déclaré appartenir à la bibliothèque d'un château que M. de Montholon lui a cédé lors de la séparation de biens, pour la couvrir de ses apports matrimoniaux.

— Il s'est formé à Albany, aux États-Unis, un collège de jeunes personnes (*Female Academy*), où 157 élèves reçoivent l'instruction sur l'art d'écrire, les mathématiques, les sciences naturelles, la logique, la morale et la métaphysique (*intellectual philosophy*), la langue française, la constitution et l'histoire de l'union, l'histoire générale et la géographie. Un autre établissement analogue, mais d'un ordre inférieur pour les études, également dans

cette ville, sous le nom de *Female Seminary*, renferme 173 élèves. Cette haute instruction donnée aux femmes en Amérique est un fait bien remarquable pour l'Europe.

— M. de la Ferronnays est nommé ambassadeur à la cour de Rome, en remplacement de M. de Chateaubriand. M. de la Ferronnays porte un nom populaire auquel se rattache des idées d'indépendance; il est de plus l'ami de M. de Chateaubriand, et ce n'était pas sur lui que les ministres devaient compter pour l'ambassade de Rome. En effet, à Rome même, le nouvel ambassadeur trouvera de si honorables et si récents souvenirs, une politique si élégante et si bien conduite, tant de regrets, qu'il en sera embarrassé, au premier abord, n'en doutez pas.

Mais un temps viendra, et peut-être bientôt, où il sera besoin à Rome d'un politique de forte tête et d'infatigable pensée. Les choses de l'Orient vont avoir une réaction puissante; la réaction doit se faire sentir avant tout à l'Italie; l'Italie a besoin d'être libre; son tour est venu de l'être encore: ce joug de l'Autriche est bien lourd. Toute les nations aujourd'hui sont en route pour aller au même but: la Russie marche à ce but à tâtons, il est vrai, mais elle y marche avec force. L'Italie qui a connu si bien cette voie appienne d'indépendance et de liberté, l'Italie voudrait la parcourir de nouveau; elle l'a traversée avec des phalanges armées, avec Fabius Maximus et César, avec le principe libre et le principe usurpateur; puis sont venus les Vandales, Attila; puis le principe chrétien, Charlemagne et François I^{er}, le fer et la poésie; la route est libre depuis Bonaparte; que l'Italie recommence sa course, qu'elle refoule l'Autriche dans ses limites; qu'elle se réveille au réveil de l'empire grec; nous aurons alors de grands débats d'existence politique, toute une nation qui voudra se réveiller, toute cette Rome jeune et vieille, religieuse et politique, nonchalante et pourtant se souvenant toujours ne nos armées républicaines, et de notre ardeur de guerre et de liberté, malgré le triste exemple donné par le roi de Naples d'une constitution jurée et violée en l'espace de six mois. (*Débats.*)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 OCTOBRE.

Nous apprenons à l'instant avec plaisir que la nouvelle de la perte du bateau à vapeur de Londres à Ostende est controuvé. Le mauvais temps ayant empêché ce bateau de partir de Londres, des malveillans se sont plu à répandre le bruit que nous avons rapporté hier.

(*Belge.*)

— M. Fontein Verschuer, bourgmestre d'Alkmaar et membre de la seconde chambre des états-généraux, vient d'être nommé conseiller-d'état en service extraordinaire.

(*Idem.*)

— Le *Bienkorf* assure que le budget décennal qui s'élevait à 64 1/2 millions, sera présenté aux états-généraux pendant la session qui s'ouvrira lundi prochain, réduit à 60 3/4 millions. Le budget annuel ne montera qu'à environ 17 millions.

— On lit ce qui suit dans le *Journal de la Belgique*:

« Nous possédons dans nos murs les prélats élevés aux sièges de Liège, Gand et Tournay. M. Van Bommel ira dans le courant de ce mois à Liège, pour faire sa retraite et se préparer au sacre, qui aura lieu vers la fin d'octobre. »

— Le *Courrier de la Meuse* nous apprenait hier que Mgr. l'archevêque de Malines allait donner au séminaire de son diocèse un règlement nouveau, plus libéral que l'ancien et mieux approprié aux besoins du clergé et du siècle. Un journal rapporte que ce prélat vient d'envoyer au collège philosophique son neveu, M. de Waha. (*Courrier des Pays-Bas*)

— Samedi dernier, vers sept heures et demie, le feu s'est manifesté à l'archevêché à Malines. Les secours heureusement ont été très-prompts, car l'incendie menaçait d'atteindre les bâtimens environnans; il paraît que les remises et les écuries seulement ont été consumées. La veille le feu avait consumé un atelier de chaises et une quantité considérable en bois.

— Le *Catholique des Pays-Bas* publie les réflexions suivantes sur l'arrêté du 2 octobre:

« On pourrait s'arrêter peut-être quelque temps au préambule de l'acte royal que nous avons à examiner. Quelque juste que puisse en être le but, toujours devons-nous avouer qu'il consacre de nouveau le mode de gouverner par arrêté, mode absolument subversif du gouvernement constitutionnel qu'on nous a donné, puisqu'on n'y découvre que l'autorité du bon plaisir. Cette remarque est d'autant plus naturelle sur le nouvel arrêté qu'on y lit en termes exprès « de notre propre mouvement, » formule du gouvernement absolu qui renverserait à coup sûr toute idée de responsabilité ministérielle. Nous désirons assurément de voir dans le nouvel arrêté un retour aux principes d'équité et d'ordre, mais notre conscience ne nous permet pas de paraître approuver ce qui pourrait devenir contraire aux libertés publiques et donner à leurs ennemis un funeste précédent contre nous; après quelques semaines, il dépendrait du ministère de lancer un arrêté qui lui soumettrait de nouveau toute l'éducation cléricale; de quel droit qualifierions nous alors cette mesure d'injuste et d'attentatoire à la loi fondamentale, si nous applaudissons maintenant sans réserve au mode de promulgation qu'on a suivi pour l'arrêté du 2 octobre. »

« Que le ministère le sache cependant, rien que le redressement de tous les griefs ne nous fera abandonner le terrain sur lequel il nous a lui-même placés.

« Dans l'ordre constitutionnel, l'enseignement doit être libre comme la pensée, comme la parole, comme la presse. Que le gouvernement se conforme à l'ordre qu'il a juré de maintenir, qu'il rende l'enseignement libre de fait, comme il l'est de droit. Sans cette large réparation, nous comptons toutes les autres pour rien, comme aussi nous la comptons pour fort peu de chose sans les autres libertés qui doivent affermir celle de l'instruction et en garantir l'inaltérable maintien. Voilà notre but nettement exprimé et du reste nous repoussons, comme attentatoire à nos propres droits, comme condition d'esclavage, toute concession que l'on voudrait nous accorder au détriment d'une classe quelconque de nos concitoyens. »

— La *Gazette d'Arnhem* attaque le système que suit la *Gazette des Pays-Bas*; elle nous adresse des injures nous nous contenterons d'en appeler à nos lecteurs et aux hommes impartiaux.

Il est des écrivains qui croient servir le gouvernement par l'exagération de leurs doctrines et par la violence de leur langage. Il nous a toujours paru qu'une noble et juste cause ne pouvait avoir de plus dangereux soutiens que de tels hommes. Nous l'avons dit souvent, et chaque jour nous confirmons dans notre opinion, ces défenseurs obstinés et mal habiles sont presque toujours plus nuisibles que des adversaires déclarés. Pour nous, en dépit de leurs efforts réitérés pour nous entraîner dans la route qu'ils suivent, nous espérons ne jamais mériter leurs éloges.

(*Gazette des Pays-Bas.*)

— Le ministère recule, mais ce n'est que par faiblesse, par nécessité. A l'instar de ce qui est arrivé lors de la discussion de la loi sur la liberté de la presse, liberté qu'il a fallu lui arracher, il consent aujourd'hui à une émancipation partielle du catholicisme. La session va s'ouvrir et il faut à tout prix emporter le budget. Il ne serait pas même étonnant de le voir souscrire à de nouvelles concessions, mais toujours un peu douteuses, toujours un peu calculées. (*Eclairer Politique.*)

— Un distillateur adresse au *Belge*, la lettre suivante:

« D'après l'arrêté royal du 19 juin 1827, un distillateur de 1^{re} et 2^{me} classe doit retirer 54 des d'alcool à 10 degrés de Fahrenheit par livre en employant que 8 livres de farine par chaque baril de la contenance de la cuve matière; je me donne depuis longtemps toutes les peines imaginables pour arriver à pareil résultat, mais j'en suis si éloigné que j'ai été forcé de renoncer à l'espoir de réussir dans mes tentatives; il faut bien cependant que cela soit, puisqu'en Hollande et dans les grandes distilleries des provinces méridionales on opère d'après l'arrêté susdit: si vous voulez m'y aider je

découvrirai peut-être le moyen d'arriver à mon but annoncez donc en grosses lettres dans votre journal qu'un distillateur serait disposé à faire d'immenses avantages à celui qui lui enseignerait le moyen d'obtenir le produit exigé par l'arrêté, bien entendu que le moyen resterait secret entre celui qui l'enseignerait et moi: je ne serais pas éloigné de lui garantir une somme considérable pour une chose en apparence d'aussi peu de conséquence.

— On écrit de Valenciennes: « Depuis que le vol des diamans de la princesse d'Orange a eu lieu, tous les voyageurs, toutes les voitures qui traversent notre frontière, venant de la Belgique, sont visités avec un soin extrême. Personne n'est excepté de cette mesure temporaire. »

— Un journal patriotique et indépendant, rédigé en langue flamande, et intitulé le *Vaderlander*, paraîtra tous les jours à Gand; à dater du 16 octobre. Le ministère y oppose au plutôt un *Landmansvriend* qui commence par dire aux villageois qu'il ne leur parlera de sa politique, parce que « cela ne les intéresse pas beaucoup. » Grand merci du compliment. (*Courrier.*)

— L'on conserve soigneusement dans le portefeuille de la maison de Bragance, 545 lettres originales écrites par différens saints et d'autres personnes distinguées par leurs vertus. Dans ce nombre il s'en trouve 120 de Saint Antoine; 24 de Saint-Cajetan; 8 de Saint Charles Borromée; quelques-unes de Ste Catherine de Sienne; 42 de Saint Philippe Néri, ainsi que quelques pages de vers latins et espagnols, écrites de sa propre main; 19 de Saint François Xavier; 25 de Sainte Thérèse avec deux volumes de poésies; 7 de Saint Thomas d'Aquin, etc.

(*Gazette des Pays-Bas.*)

— Un bateau, appartenant à M. Timmerman, d'Anvers, a chaviré, le 6 de ce mois, au-delà du pont à Termoude. On présume qu'il était chargé de 17 pièces sucre bahia, de M. Feyerickx, d'une quantité d'épicerie pour M. van Duyn et d'autres marchandises dont on estime la valeur de 70 à 80,000 florins.

— Un chasseur de la commune d'Etbe, canton de Virton, grand-duché de Luxembourg, avait caché son fusil dans un bois dit *les Chênes*; mais en voulant le reprendre par le bout du canon, le coup est parti et a frappé à la gorge cet imprudent, qui est mort quelques instans après.

— Nous apprenons de Paris que le pavillon de la baleine des Pays-Bas a reçu de fortes avaries par un ouragan. La toiture a été enlevée et le monstrueux animal s'est trouvé comme dans le palais de Jupiter. Cet accident a exigé de fortes dépenses. Un plaisant a appliqué ces vers à la baleine.

Cet animal qu'à grands frais on amène,

On va le faire entrer dans le budget.

C'est fort bien fait,

Car le budget

N'entrerait pas dans la baleine.

Ce qu'il y a de bon dans ce quatrain, c'est qu'il est aussi vrai à Bruxelles qu'à Paris. (*Journal d'Anvers.*)

— La lettre du capitaine Van den Bosch insérée dans la *Gazette* a été reproduite par quelques journaux libéraux, qui séduits par la dénégation du capitaine, ont eux-même soupçonné que nous avions été induits en erreur: pourtant il n'en est rien; voici la vérité.

Nous avions dit que les deux tiers des surveillans de la colonie étaient hollandais. M. B. Van den Bosch affirme qu'il n'y a pas un seul hollandais parmi les employés de cet établissement: mais M. Van den Bosch dénature nos idées pour avoir l'air de répondre: car d'abord nous n'avons pas parlé de la colonie libre mais bien de la colonie de répression, dans l'administration de laquelle il avoue que l'on a employé des hollandais: en suite nous n'avons pas parlé du nombre total des employés, mais seulement des surveillans; l'assertion de M. Van den Bosch n'est pas exacte: en effet le sous-lieutenant Melmer, hollandais, n'a-t-il pas été employé dans les fonctions de garde-magasin?

Nous persistons donc à soutenir tout ce que nous avons avancé. (*Belge.*)

Les élections aux conseils de régence qui viennent de se faire dans beaucoup de villes, ont ouvert les yeux sur une nouvelle violation très-importante de notre loi fondamentale.

Aux termes de la loi fondamentale, art. 134, « les habitants de chaque ville, habiles à voter, nomment aux places vacantes dans les collèges électoraux. Les nominations se font CHAQUE ANNÉE. »

Or il est certain que, ni cette année ni l'année dernière, les ayant-droit n'ont fait aucune nomination, et que les places vacantes depuis l'année 1827, sont restées vacantes, et le seront jusqu'en 1830.

Ainsi dans le collège électoral de Liège, il y avait 3 places à remplir, l'une par suite de décès, 2 par suite de changement de domicile.

Dans le collège électoral d'Anvers il y en avait sept; à Bruxelles, à Louvain, dans d'autres villes encore le collège se trouvait également incomplet, et les ayant-droit n'ont pas été appelés à remplir les places vacantes, et les collèges électoraux, tout incomplets qu'ils étaient, n'en ont pas moins procédé à la nomination des Conseillers de régence.

Ces élections sont-elles valables? ou plutôt, ne sont-elles pas entachées de nullité, comme venant d'un collège électoral non formé ou tout au moins non-complété suivant le vœu de la loi fondamentale?

Cette dernière opinion est celle du *Journal de Louvain* et du *Journal d'Anvers*, et il est certain que le texte de la loi fondamentale est si clair et si précis, qu'il serait difficile de ne point la partager.

À la vérité le règlement des villes portant 9 ans la durée des fonctions d'électeur, a été modifié (art. 22) que les sorties et par suite la nomination d'électeurs auraient lieu tous les trois ans, pendant ainsi l'élection triennale, d'annuelle que la loi fondamentale.

Mais ce règlement, simple émanation du pouvoir exécutif, n'a pu modifier à ce point la loi fondamentale. L'art. 22 de cette loi a tracé la marche à suivre pour les changements que l'expérience détermine nécessaires; et, dès lors que cette marche n'est pas suivie, la loi fondamentale doit être considérée comme légalement au dessus de tout pouvoir. Toutes modifications introduites sans les formes prévues ne peuvent avoir aucune valeur constitutionnelle; s'y soumettre, c'est même coopérer à la violation de la constitution.

La loi fondamentale a bien déclaré qu'après dix années d'existence, elle recevrait comme partie intégrante les dispositions des statuts provinciaux et locales relatives aux élections; mais il va de soi qu'elle n'a pu admettre à cette fusion les dispositions qui la contraignent, comme le fait l'art. 22 du règlement des villes.

Si donc les choses se passaient régulièrement, chaque année les ayant droit dans les villes seraient appelés à renouveler, soit la totalité, soit la moitié, au moins le tiers du collège électoral; et pourvu qu'en quelque sorte se consolent, par un exercice fréquent de leur vote, de son peu de poids dans la balance électorale.

On ne le fait pas: seulement de trois ans en trois ans les habitants des villes nomment un tiers des électeurs qui nomment à leur tour des conseillers de régence à vie; bien que, comme nous l'avons remarqué, la place de conseiller dût, suivant l'esprit de la constitution, se renouveler tous les trois ans, comme celle de député à la 2^e chambre, provinciale. C'est là, pour le rappeler encore en passant, une seconde violation de la constitution; et le pouvoir savait ici si bien ce qu'il faisait, qu'en déclarant inamovibles les fonctions de conseiller, il a soumis au renouvellement annuel celles d'échevin et de bourgmestre, et il y avait chez nous plus d'énergie dans les lois publiques, plus de patriotisme dans les ad-

ministrations, plus d'amour sincère de la constitution dans le gouvernement, nul doute qu'avant qu'il soit peu, on verrait disparaître des réglemens la durée novennale et le renouvellement triennal des fonctions des électeurs, en même temps que les régences à vie et que les incapacités politiques.

Dans l'état actuel des choses, si le collège des bourgmestres et échevins ne se sent pas la force d'appeler CHAQUE ANNÉE les ayant-droit à renouveler tout ou partie du collège électoral, le règlement ne leur défend pas, à ce qu'il semble, de faire cet appel uniquement pour remplir les places qui viennent à vaquer extraordinairement, par mort, démission ou déplacement d'électeurs. Par là du moins, au cas échéant d'une élection à faire, le collège électoral se trouverait au complet, la loi fondamentale un peu plus respectée, et les conseillers un peu plus rassurés sur la légalité de leurs mandats.

La question est importante. Elle intéresse tous les ayant-droit du royaume, c'est-à-dire, tous les citoyens payant, suivant les localités, depuis 50 jusqu'à 7 florins de contribution directe (*maximum et minimum* du cens exigé pour être ayant-droit.)

PROVINCE DE LIÈGE.

Adjudication. — Le quinze du courant, à onze heures du matin, il sera procédé à l'hôtel des états à Liège, pardevant la commission des actionnaires, à l'adjudication des ouvrages à faire pour la construction et pour l'entretien en 1829 jusqu'au 31 mai 1831, d'une route depuis le hameau des forges, route de première classe, n° 2, jusqu'au hameau du Troz, route royale de la Vesdre.

Le devis, d'après lequel il sera procédé, est déposé à l'hôtel des états, et chez M. D. D. ANCIEN, fabricant d'armes, quai de la Saunetière, où on pourra en prendre lecture et obtenir, avant l'adjudication, tous les renseignements nécessaires. 371

CAISSE D'ÉPARGNE POUR LA PROVINCE DE LIÈGE.

La commission administrative rappelle au public que le bureau de la caisse, établi place St.-Lambert, n° 10, est ouvert tous les dimanches de 10 à 12 heures du matin pour recevoir les sommes, quelque modiques qu'elles soient, qu'on veut bien lui confier, et pour lesquelles elle continue à accorder un intérêt de 4 pour 100 par an.

Elle prévient aussi qu'elle prête, à un intérêt modique, sur dépôts d'effets publics, et escompte des billets ou promesses garanties par trois signatures solvables.

Musique. — Les journaux ont appelé l'attention des admirateurs de Mozart sur une production entièrement inconnue de ce brillant et fécond génie. Elle est intitulée, disent-ils *la Pinta Giardiniera* (*la Jardinière supposée*). Si la musique de cet opéra est en effet inconnue à Paris, son titre du moins ne l'était pas. On la trouve classée à son rang de date, tant dans la notice sur Mozart placée en tête de la partition du *Requiem*, publiée par le Conservatoire, que dans l'article consacré à ce grand artiste dans la *Biographie universelle*.

Désire-t-on quelques renseignements particuliers sur cette *Giardiniera*? C'est Mozart lui-même qui va les donner. Il était venu à Munich en décembre 1774, n'ayant encore, par conséquent que dix-huit ans. Il passa neuf semaines dans la capitale de la Bavière, et, dans cet espace de temps, il composa, pour la chapelle de l'électeur, deux grands messes, un offertoire et des vêpres de *Dominica*; et pour son théâtre, l'opéra dont il est question. La première représentation eut lieu le 13 janvier 1775; et voici ce que le jeune auteur écrivait, le lendemain à sa mère.

« Dieu soit loué! Mon opéra a fait hier son entrée *in scena*, et il a eu tant de succès que je ne puis exprimer à ma chère maman quel bruit il a fait. D'abord la salle était si remplie, qu'il a fallu renvoyer beaucoup de monde. A chaque morceau, c'étaient des applaudissemens qui ne finissaient plus, et des cris de *viva il maestro!* Les deux électrices criaient comme les autres. Entre l'opéra et le ballet, au lieu du calme accoutumé, les applaudissemens et les *bravos* ont recommencé de plus belle. Alors on m'a conduit dans un petit salon où toute la cour était rassemblée; les princesses m'ont donné leur main à baiser, et l'électeur m'a comblé de bontés. Ce matin, l'évêque de Clèves m'a fait complimenter sur ce succès extraordinaire. Mon opéra devant être donné encore plusieurs fois, il faut que je reste ici et pour cause... »

Cette cause était le compositeur italien nommé Tozi, qui, furieux du triomphe du jeune allemand, avait organisé sur le théâtre et dans l'orchestre une cabale formidable. On voit que les choses se passaient dans ce temps-là comme elles se passent encore quelquefois aujourd'hui.

La lettre dont on vient de lire la traduction, est extraite d'un gros volume allemand publié assez récemment sous le titre de *Biographie de M. A. Mozart*. L'auteur est un étai M. de Nissen, conseiller-d'état danois, qui avait épousé la veuve de Mozart. Elle lui avait fourni pour cette compilation une prodigieuse quantité de lettres autographes et de documens inédits. C'est elle-même qui a publié cet ouvrage par souscription; elle l'a dédié à la reine de Danemark.

(*Eclaircur.*)

SCÈNE CONTEMPORAINE.

L'enlèvement de la redoute.

L'essai que l'on va lire est de M. Mérimée, dont on connaît le talent plein de naturel et de verve. A lui surtout il appartient de retracer en scènes, en dialogues, en drames, les événemens et les mœurs de notre époque.

Un militaire de mes amis, qui est mort de la fièvre en Grèce, il y a quelques années, me conta un jour la première affaire à laquelle il avait assisté. Son récit me frappa tellement que je l'écrivis de mémoire aussitôt que j'en eus le loisir. Le voici.

« Je rejoignis le régiment le 4 septembre au soir. Je trouvais le colonel au bivouac. Il me recut d'abord assez brusquement mais après avoir lu la lettre de recommandation du général B..., il changea de manières, et m'adressa quelques paroles obligeantes.

« Je fus présenté par lui à mon capitaine, qui revenait à l'instant même d'une reconnaissance. Ce capitaine que je n'eus guère le temps de connaître était un grand homme brun, d'une physionomie dure et repoussante. Il avait été simple soldat, et avait gagné ses épaulettes et sa croix sur les champs de bataille.

« En apprenant que je sortais de l'école de Fontainebleau il fit la grimace, et dit: « Mon lieutenant est mort hier... » Je compris qu'il voulait dire: « C'est vous qui devez le remplacer et vous n'en êtes pas capable. » Un mot piquant me vint sur les lèvres, mais je me contins.

« La lune se leva derrière la redoute de Cheverino, située à deux portées de canon de notre bivouac. Elle était large et rouge, comme cela est ordinaire à son lever. Mais ce soir elle me parut d'une grandeur extraordinaire. Pendant un instant la redoute se détacha en noir sur le disque éclatant de la lune. Elle ressemblait au cône d'un volcan au moment de l'éruption.

« Un vieux soldat, après du quel je me trouvais, remarqua la couleur de la lune. « Elle est bien rouge, dit-il, c'est signe qu'il en coûtera bon pour l'avoir cette fameuse redoute! » J'ai toujours été superstitieux, et cet augure, dans ce moment surtout, m'affecta. Je me couchai, mais je ne pus dormir. Je me levai, et je marchai quelque temps, regardant l'imense ligne de feux qui couvrait les hauteurs au-delà du village de Cheverino.

« Lorsque je crus que l'air frais et piquant de la nuit avait assez rafraîchi mon sang, je revins auprès du feu: je m'enveloppai soigneusement dans mon manteau; et je fermai les yeux, espérant ne pas les ouvrir avant le jour. Mais le sommeil me tint rigueur. Insensiblement mes idées prenaient une teinte lugubre. Je me disais que je n'avais pas un ami parmi les cent mille combattans qui couvraient cette plaine. Si j'étais blessé, je serais dans un hôpital, traité sans égard par des chirurgiens ignorans. Ce que j'avais entendu dire des opérations chirurgicales me revint à la mémoire. Mon cœur battait avec violence, et machinalement je disposais comme une espèce de cuirasse le mouchoir et le portefeuille que j'avais sur ma poitrine. La fatigue m'accablait; je m'assoupissais à chaque instant, et à chaque instant quelque pensée sinistre se reproduisait avec plus de force et me réveillait en sursaut.

« Cependant la fatigue l'avait emporté, et quand on batte la diane, j'étais tout-à-fait endormi. Nous nous mimes en bataille; on fit l'appel, puis on remit les armes en faisceaux, et tout annonçait que nous allions passer une journée tranquille.

« Vers les trois heures, un aide-de-camp arriva, apportant un ordre. On nous fit reprendre les armes; nos tirailleurs se répandirent dans la plaine; nous les suivîmes lentement, et au bout de vingt minutes nous vîmes tous les avant postes des Russes se replier et rentrer dans la redoute.

« Notre régiment se trouvait presque à couvert du feu des Russes par un pli de terrain. Leurs boulets passaient au-dessus de nos têtes, ou tout au plus nous envoyaient de la terre et des petites pierres.

« Aussitôt que l'ordre de marcher en avant nous eût été donné, mon capitaine me regarda avec une attention qui m'obligea à passer deux ou trois fois la main sur ma jeune moustache, et d'un air aussi dégagé qu'il me fut possible. Au reste, je n'avais pas peur. Ces boulets inoffensifs contribuaient encore à me maintenir dans mon calme héroïque.

« Le colonel passa devant notre compagnie; il m'adressa la parole: « Eh bien, vous allez en voir des grises, pour votre début. » Je souris d'un air martial, en brossant la manche de mon habit, sur laquelle un boulet, tombé à trente pas de moi, avait envoyé un peu de poussière.

« Il paraît que les Russes s'aperçurent du mauvais succès de leurs boulets, car ils les remplacèrent par de obus, qui pouvaient plus facilement nous atteindre dans le creux où nous étions postés. Un assez gros éclat m'enleva mon shakos, et tua un homme près de moi.

« Je vous fais mon compliment, me dit le capitaine, comme je venais de ramasser mon shakos; nous en voilà quitte pour toute la journée. » Je connaissais cette superstition militaire qui croit que ce mot *non bis in idem* est un axiôme aussi bien sur le champ de bataille que dans une cour de justice. Je remis fièrement mon shakos. « C'est faire saluer les gens sans cérémonie, dis-je aussi gaiement que je pus. » Cette mauvaise plaisanterie, vu la circonstance, parut excellente. « Je vous félicite, reprit le capitaine, vous n'aurez rien de

plus, et vous commanderez une compagnie ce soir : car je sens bien que le four chauffe pour moi. Toutes les fois que j'ai été blessé, l'officier auprès de moi a reçu quelque balle morte, et ajouta-t-il d'un ton plus bas et plus honteux, leurs noms commençaient toujours par un P.

Je fis l'esprit fort; bien des gens auraient fait comme moi, bien des gens auraient été, aussi bien que moi, frappés de ces paroles prophétiques.

Au bout d'une demi heure, le feu des Russes diminua sensiblement; alors nous sortîmes de notre chemin couvert pour marcher sur la redoute. Nous fûmes recus par plusieurs décharges de mousqueterie qui ne firent que peu de mal dans nos rangs. Le sifflement des balles me surprit: souvent je tournais la tête, et je m'attirai ainsi quelques plaisanteries de la part de mes camarades plus familiarisés avec ce bruit. A tout prendre, me dis-je, une bataille n'est pas une chose si terrible.

Nous avançons au pas de course, précédés de tirailleurs; tout-à-coup les Russes poussèrent trois huras, trois huras distincts, et restèrent silencieux et sans tirer. Je n'aime pas ce silence, dit mon capitaine; cela ne nous présage rien de bon. Je trouvais que nos gens étaient un peu trop bruyants, et je ne pus m'empêcher de faire intérieurement la comparaison de leurs clameurs tumultueuses avec le silence imposant de l'ennemi.

Nous parvînmes rapidement au pied de la redoute; les palissades avaient été brisées et la terre bouleversée par nos boulets. Les soldats s'élançèrent sur ces ruines nouvelles, avec des cris de vive l'empereur plus forts qu'on ne l'aurait attendu de gens qui avaient déjà tant crié.

Je levai les yeux, et jamais je n'oublierai le spectacle que je vis. La plus grande partie de la fumée s'était élevée, et restait suspendue comme un dais à vingt pieds au-dessus de la redoute. Au travers d'une vapeur bleuâtre, on apercevait derrière leur parapet à demi détruit, les grenadiers russes, l'arme haute, immobiles comme des statues. Je crois voir encore chaque soldat l'œil gauche attaché sur nous, le droit caché par le fusil élevé. Dans une embrasure, à quelques pieds de nous, un homme tenant un boute-feu, était auprès d'un canon.

Je frissonnai, et je crus que ma dernière heure était arrivée. Voilà la danse qui va commencer, s'écria mon capitaine. Bonsoir. Ce furent les dernières paroles que je l'entendis prononcer.

Un roulement de tambours retentit dans la redoute. Je vis se baisser tous les fusils. Je fermai les yeux, et j'entendis un fracas épouvantable, suivi de cris et de gémissements. J'ouvris les yeux, surpris de me trouver encore au monde. La redoute était de nouveau enveloppée de fumée. J'étais entouré de blessés et de morts. Mon capitaine était étendu à mes pieds: sa tête avait été broyée par un boulet, et j'étais couvert de sa cervelle et de son sang. De toute ma compagnie il ne restait debout que six hommes et moi.

A ce carnage succéda un moment de stupeur. Le colonel, mettant son chapeau au bout de son épée, gravit le premier parapet, en criant: vive l'empereur! il fut suivi aussitôt de tous les survivants. Je n'ai presque plus de souvenir net de ce qui suivit. Nous entrâmes dans la redoute, je ne sais comment. On se battit corps à corps au milieu d'une fumée si épaisse que l'on ne pouvait se voir. Je crois que je frappai, car mon sabre se trouva tout sanglant. Enfin j'entendis crier Victoire! et la fumée diminuant, j'aperçus du sang et des morts sous lesquels disparaissait la terre de la redoute. Les canons surtout étaient encombrés sous des tas de cadavres. Environ deux cents hommes debout, en uniforme français, étaient groupés sans ordre, les uns chargeant leurs fusils, les autres essayant leurs bayonnettes. Onze prisonniers russes étaient avec eux.

Le colonel était renversé tout sanglant sur un canon brisé. Quelques soldats s'empresèrent autour de lui: je m'approchai: « Où est le plus ancien capitaine? » demandait-il à un sergent. — Le sergent haussa les épaules d'une manière très-expressive. — Et le plus ancien lieutenant? — Voici monsieur qui est arrivé d'hier, dit le sergent d'un ton tout-à-fait calme. — Le colonel sourit amèrement. — Allons, monsieur, me dit-il, vous commandez en chef; faites promptement fortifier la gorge de la redoute avec ces chariots; car l'ennemi est en force; mais le général C*** va nous faire soutenir. — Colonel, lui dis-je, vous êtes grièvement blessé? — F... , mon cher, mais la redoute est prise. » (Revue française.)

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, du 12 octobre.

Naissances : 2 garç., 4 filles.
Décès 3 garçons, 1 fille.

SPECTACLE. — Jeudi prochain 15 octobre, pour la 2^e représentation de Mlle. Verneuil, 4^e actrice du théâtre royal de Bruxelles, ex-pensionnaire du théâtre français, *Chacun de son côté*, comédie nouvelle en 3 actes et en prose de M. Mazères. Mlle. Verneuil remplira le rôle de la baronne de Vallière; *Valérie*, comédie en 3 actes et en prose de Scribe, Mlle. Verneuil remplira le rôle de Valérie; les *Folies Amoureuses*, opéra en 3 actes.
On commencera à cinq heures et demie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. STRAUS, lunettier-opticien, rue sur Meuse, n° 365, à Liège, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver avec un ASSORTIMENT complet, tels que lunettes en or ou argent, argent dorés et écailles, lunettes d'approche, lorgnettes de spectacle, acromatiques des meilleurs opticiens de Paris et de Londres; il a l'honneur de prévenir le public qu'il ne restera que jusqu'au 22 courant, étant obligé d'aller à Verriers pour 15 jours.

A la renommée des bonnes Meringues rue sur Meuse, n° 385, à Liège.

Ch. STADELMAIER, pâtissier, confiseur-liquoriste, ouvrira, dimanche prochain, son magasin, auquel il a donné tous ses soins. Ayant travaillé un grand nombre d'années, dans les meilleures maisons de Paris, notamment chez Lesage et Félix, etc. Il a de plus l'honneur de prévenir le public, qu'ayant resté deux ans, premier ouvrier, chez M. Coulon, où tous les travaux étaient sous sa direction, il a fait choix, pour toutes ses pâtisseries, d'une partie des connaissances, qu'il a acquises dans les magasins du premier ordre, où il a resté. C'est pourquoi il ose espérer, qu'avec la plus grande exactitude, une grande variété, et le plus juste prix dans ses marchandises, ponvoir satisfaire les désirs de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

On demande un OUVRIER Pâtissier-Confiseur. S'adresse rue derrière St-Thomas, n° 337; on dira pour qui c'est.

PAR AUTORISATION DU TRIBUNAL.

Le lundi 19 octobre 1829, aux neuf heures du matin, à la maison Guyot, à HOUSSE, les héritiers bénéficiaires de défunt Jean-Pierre Guyot, ancien maire de Housse, y décédé, feront VENDRE aux enchères publiques, par le ministère du notaire ERNOTTE, les EFFETS MOBILIERS dudit défunt.

Après quoi, et le même jour, il sera PROCÉDÉ par devant M. le juge de paix du canton de DALHEM, et par le ministère du même notaire, à la VENTE de ses IMMEUBLES, consistant en deux MAISONS, forge, fournil, vieille grange ou étable, jardin et prairie, situés à OUTREWE, commune de Housse, mesurant ensemble environ 21 perches 80 aunes carrées; plus, une petite maison, forge, étable de vaches avec environ 114 perches carrées de jardin, terre et prairies, situés en lieu dit sur Tournay, commune de Cheratte et Saive; enfin, un jardin légumier avec l'emplacement d'une chaumière, situés à Corinhez, commune de Housse; tout créanciers dudit défunt Jean-Pierre Guyot est prié de fournir ses titres au notaire soussigné pour le jour de la vente, ou au plus tard pour le 29 présent mois.

N. J. ERNOTTE, notaire.

Mardi prochain, 20 courant, VENTE extraordinaire, au domicile de Jean-Baptiste LARDINOIS, rue derrière le Palais, n° 74, énumération:

« Une parure de dame en or fin poli et mat, ornée d'améthistes de la plus belle eau; elle se compose d'un croissant, d'un peigne, d'une paire de boucles d'oreilles, d'un collier et de deux bracelets.

« Un magnifique nécessaire de dame en or fin, poli et mat. On vendra aussi meubles de toutes qualités, deux moulins à raper le tabac, brouettes solides à 2 roues, échelle de quinze mètres, habillements, linges, etc., etc. »

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises vertes à 1 fl. 30 cents, chez L. ANDRIEN, fils Souverain-Pont, au Petit Pavillon Anglais, n° 320.

J. ANDRIEN père, rue St-Jean-Baptiste n° 720, informe le public qu'il continue son commerce en POISSONS et qu'il vient de recevoir de nouvelles HUITRES anglaises; il en reçoit deux fois par semaine.

590 FERME A VENDRE.

Le quatre novembre 1829, au-lieu du 26 octobre fixé précédemment, à dix heures précises du matin, on VENDRA en hausse publique la FERME dite DU THIOUX à OCQUIER en Condroz, district de Huy, consistant en bons bâtiments d'habitation et d'exploitation, 3 à 4 bonniers de prés et 58 bonniers P.-B. environ, de terre et trieux. La vente aura lieu au Château de Ponthot, près dudit Ocquier, premièrement en détail ensuite en masse. S'adresser pour les conditions au notaire ADAMS, derrière St-Paul, à Liège.

EN LOCATION.

Mardi, 20 octobre 1829, entre une et deux heures de relevée, au domicile de M. Perot à Coronmeuse, commune de Herstal, MM. le président et membres du bureau de bienfaisance de Herstal, feront exposer en location pour un terme de neuf années entières et consécutives, les biens immeubles, consistans en pré, terres et prairies sis sur la commune de Herstal, appartenant à leur dit bureau, aux conditions à prélière par le notaire LERUITTE.

VENTE DE RASPES.

Le 22 octobre 1829, à dix heures du matin, chez le sieur Deschamps, au hameau de la Haidt, commune de WARSAGE, le comte de Geloës, chambellan du roi, fera procéder par le ministère du notaire PIERRES, à la VENTE de quinze bonniers de rasperes, divisés en portions, dans son bois dit krok Meuse et Houillerie.

Ladite vente à un an de crédit et conditions à lire. 436

Une FILLE d'un âge mûr, munie de bons certificats, peut se présenter faubourg Hocheporte, n° 765. 442

On DEMANDE, au n° 821, rue Féronstrée, un DOMESTIQUE sachant servir à table et conduire les chevaux. 908

A LOUER un beau QUARTIER, quai sur Meuse-à-l'Eau, n° 946. 382

QUARTIER de 2, 3 ou 4 pièces, écurie si l'on veut, et jouissance d'un grand jardin, n° 761, faub. Hocheporte. 207

VENTE PAR LICITATION.

Le lundi 26 octobre 1829, aux deux heures de l'après-midi, il sera procédé par devant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest réunis de la ville de Liège, en son bureau, rue Platte-Pierres, et par le ministère de M^e PAQUET, notaire royal à Liège, à la VENTE publique.

1^o D'une MAISON à porte cochère, avec cour, jardin bien aré et jouissant d'une très belle vue, fontaine, belles vives et grands greniers, située à Liège, rue devant St-Hubert, n° 596, sur la mise à prix de 4700 fls. du royaume, outre le service de 5724 litrons 27 des épeautre et 5 litrons 60 cents de rentes.

2^o De deux prairies, situées en la commune de Velm, près de St-Trond, nommée Margarietenhof et Hagenhof, joignant aux chemins de Halingen et Muisen, à M. Hoebars et aux sieurs Boonen, exploitées par Trudon Kempener dudit lieu. S'adresser pour voir la maison, au n° 29, cloître Sainte-Croix et pour connaître les conditions au bureau de M. le juge de paix susdit, et à M^e PAQUET, notaire, rue Souverain pont dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE une belle POUTRE ayant servi, de 9 aunes 10 pouces (31 pieds 2 pouces) carrées, sur 32 et 29 pouces (11 et 10 pouces). S'adresser chez NASSETTE, place du Marché.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

Demande en maintenance de permission d'usine.

Par pétition enregistrée le 29 décembre 1820, sous le n° 41 du répertoire particulier, le sieur H. J. Bastin Delloye, domicilié à Huy, a demandé la maintenance en permission de deux usines, situées en ladite commune de Huy; ces usines consistent en un laminoir et une forge avec un gros marteau; le laminoir a servi ci-devant au traitement du fer et la forge sert à élaborer de la mitraille et des gueuses de fer qu'on retire tant du royaume que de l'Allemagne; on y consomme que du charbon de terre provenant des houillères des environs.

Les États Députés de la province de Liège, vu la loi du 24 avril 1810, et le décret du 15 octobre même année; Vu l'arrêté royal du 16 décembre 1819, et la dépeche de S. Ex. le ministre de l'intérieur et du Waterstaat, en date du 2 avril 1821, qui ordonne la publication des demandes en maintenance de permission d'usine.

ARRÊTÉ:

Article 1^{er}. Les bourgeois de Liège et de Huy feront afficher pendant quatre mois la demande en maintenance de permission ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

Art. 2. Après l'expiration de ce délai, ils nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches.

Art. 3. Les oppositions et les demandes en préférence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Les oppositions qu'il pourrait y avoir lieu à former sous le rapport de la sûreté et de la salubrité publique, sont également provoquées et seront reçues jusqu'à la fin du terme ci-dessus déterminé.

Art. 4. Quiconque désirera avoir, pour plus amples informations, communication de la demande du Sr Bastin Delloye pourra l'obtenir, en se présentant au bureau des mines de l'administration provinciale.

Art. 5. Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux autorités municipales susnommées.

Fait à Liège en séance le 7 octobre 1829, où étaient présents nobles et très honorables seigneurs,
Baron de Crassier, Walthéry, de Collard-Trouillet,
Comte de Hamal, Bellefroid,
Deleune.

Le président, Signé, SANDBERG.
Par la députation, pour le greffier des États, le secrétaire de la députation. Signé de COLLARD-TRouILLET.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 10 oct. — Rentes 5 p. 0/0, 100 fr. du 22 mars 1829, 107 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 0/0, 100 fr. du 22 sept., 103 fr. 25 c. — Rentes 3 p. 0/0, 100 fr. du 22 juin 1829, 80 fr. 75 c. — Actions de la banque, 1829, 77 fr. 1/2. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 340 fr. 00 c.

Bourse d'ANVERS du 12 octobre, à 3 mois.

Changes.	à courts jours.			à 2 mois.	à 3 mois.
	à 15 jours.	à 30 jours.	à 45 jours.		
Amsterdam.	114 p.			12 45 0/0	P
Londres.	12 20 0/0			46 7/8	A
Paris.	47 3/8			36 11/16	
Frankfort.	36 3/8			35 1/8	
Hambourg.	35 5/8			35 5/16	

Escompte à 1/2 p. 0/0.

Cours des effets publics des Pays-Bas.		
Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 58 1/4		
Obl. syndicat, 2 1/2 " 00 0/0		
Dette dom., 2 1/2 " 98 1/2 P.		
Act. S. Com., 4 1/2 " 87 0/0 N.		

Prix moyen des Grains au marché de Liège, du 12 oct.

Froment récolte de 1829	9 fl. 78.
Seigle Id.	6 fl. 25.

H. LIGNAC, imprim. du Journal, place du Spectacle, à Liège.